



DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL DU CONSEIL AGRICOLE

- Vu la loi n° 58-12 portant création de l'Office National du Conseil Agricole, promulguée par le dahir n°1-12-67 du 4 Rabii I 1434 (16 Janvier 2013),
- Vu le statut du personnel de l'Office National du Conseil Agricole ;
- Vu l'Organigramme de l'Office National du Conseil Agricole tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu la circulaire du chef de gouvernement n° 7/2013 en date de 18 jourmada 2 1434 (29 avril 2013) relative à la nomination aux postes de responsabilité au niveau des Etablissements publics ;

**** DECIDE ****

ARTICLE 1 : L'Office National du Conseil Agricole annonce l'ouverture des candidatures pour pourvoir au poste de **Directeur des Opérations** de l'ONCA à Rabat.

ARTICLE 2 : La candidature est ouverte aux cadres nationaux relevant des Services de l'Etat, des Etablissements et entreprises publics et des collectivités territoriales, dont les statuts du personnel prévoient la possibilité de leur détachement auprès des Etablissements publics ;

Les candidats doivent justifier des conditions suivantes :

- ✓ Disposer, d'au moins, un diplôme supérieur dans le domaine de l'agriculture ou équivalent ;
- ✓ Justifier, d'au moins, dix (10) années d'expérience professionnelle dont cinq (5) années d'exercice de fonctions en relation avec la mission du poste à pourvoir ;
- ✓ Avoir déjà exercé la fonction de chef de Division ou d'un poste équivalent ;
- ✓ Disposer d'excellentes connaissances dans le domaine du conseil agricole.



ARTICLE 3 : Les missions et les attributions du poste à pourvoir sont fixées dans la fiche de poste jointe à cet avis ;

ARTICLE 4 :

Les candidats désirant postuler au poste sus indiqué doivent présenter un dossier en **cinq (05) exemplaires**, regroupant les pièces suivantes :

- 1) Une demande de candidature originale portant obligatoirement l'avis favorable de l'Administration d'origine ainsi que l'avis du supérieur hiérarchique sur les compétences du candidat, y compris pour les candidats faisant partie du personnel de l'ONCA ;
- 2) Une copie de la carte d'identité nationale ;
- 3) Un CV mentionnant les compétences du candidat, son parcours professionnel, les postes qu'il a occupé auparavant, l'Adresse exacte du candidat et email ... ;
- 4) Toutes les pièces justificatives des conditions demandées pour occuper le poste en question (diplôme, attestation de travail récente ...);
- 5) Un programme de travail et la méthodologie proposés par le candidat pour une gestion optimale du poste en question.

NB : Les candidats qui seront présélectionnés sont appelés à présenter leur programme de travail et leur vision stratégique pour le poste devant la commission de sélection.

ARTICLE 5 : Les dossiers de candidature doivent être déposés au secrétariat de la Direction des Ressources Humaines et Support relevant de l'ONCA située à l'Avenue Mohamed Belarbi Alaoui, en face de la Mosquée Lalla Soukayna ou envoyés par voie postale à l'adresse : BP 6672, Avenue Mohamed Belarbi Alaoui Rabat-Instituts, **au plus tard, le 23/10/2023 à 16h.**

ARTICLE 6 et DERNIER : Cette décision est publiée dans le site **www.emploi-public.ma** et sur le site officiel de l'ONCA: **onca.gov.ma**

Le Directeur Général de l'Office
National du Conseil Agricole

BAHANI Jhouad

18/9

DIRECTEUR DES OPERATIONS

Intitulé du poste	Directeur des Opérations
Rattachement hiérarchiques	Direction Générale
Missions et attributions du poste	<ul style="list-style-type: none">• Piloter et contrôler les activités du conseil agricole public et privé ;• Coordonner la modernisation du réseau local du conseil agricole ;• Promouvoir et organiser la profession des conseillers agricoles privés ;• Définir le cadre rationnel et développer le partenariat avec les acteurs publics, (Services déconcentrés et décentralisés de l'autorité gouvernementale en charge de l'Agriculture , les Etablissement publics agricoles, les instituts de recherche d'enseignement supérieur de la formation technique agricole), l'interprofession, les chambres d'agriculture, et les acteurs privés ;• Piloter les entités relevant de la direction ;• Suivre de près les activités des conseillers agricoles ;• Gérer la direction et piloter son équipe.
Compétences requises	<ul style="list-style-type: none">• Disposer de connaissances suffisantes du secteur agricole et du conseil agricole ;• Avoir la capacité de pilotage, de gestion et de coordination des équipes ;• Disposer d'une capacité d'analyse et de synthèse ;• Avoir un esprit d'initiative et de prévision ;• Avoir un bon relationnel.